



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 034-213401268-20250923-2025_053-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

2025-053

Réf : TRAVAUX

Objet : Création
d'un nouvel
espace pour les
archives dans le
cadre des travaux
de l'Hôtel de Ville

Date de
convocation :
18/09/2025

Nombre de
conseillers en
exercice :
22

Présents :
13

Votants :
16

Pour :
16

Contre :
0

Abstention :
0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois septembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lamalou-les-Bains, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur DALERY Guillaume, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

DALERY Guillaume, SABATIER Jean-Claude, MECHE Florence, GUYARD Angeline, CANOVAS Michel, PICARD Thérèse, POULAIN Alain, BALDACCHINO Thierry, PUNA Marie, FLORENTIN Fabrice, ROQUES Magali, SZULAK Laurent, BLANQUART Marie-Christine.

Absents ayant donné procuration :

***ARONOFF Emmanuel (procuration à CANOVAS Michel)
Laurent BURGAT (procuration à DALERY Guillaume)
ROBINET Corinne (procuration à Thérèse PICARD)***

Absents :

***Mrs. Patrick BRAIL, Pierre GARRE, Maxence LACOUCHE
Mmes PEREZ Nathalie, Lise VIDAL, DANIEL Nathalie***

Mme Angeline GUYARD a été élue secrétaire.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de rénovation et de réaménagement de l'Hôtel de Ville,

Considérant la nécessité d'améliorer les conditions de conservation et de consultation des archives communales,

Considérant que les locaux actuellement dédiés aux archives ne répondent plus aux normes techniques et réglementaires en matière de conservation des documents,

Considérant que les travaux de l'Hôtel de Ville offrent l'opportunité de repenser l'organisation des espaces, afin d'optimiser leur fonctionnalité, leur accessibilité et leur sécurité,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal **décide** :

- 1. De valider** la création d'un nouvel espace spécifiquement dédié aux archives communales, intégré dans le programme global des travaux de rénovation de l'Hôtel de Ville.
- 2. D'autoriser** le Maire à entreprendre toutes démarches administratives et techniques nécessaires à la conception et à la réalisation de ce nouvel espace, notamment la consultation des services compétents en matière d'archives.



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le

ID : 034-213401268-20250923-2025_053-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

2025-053

- 3. De préciser** que ce nouvel espace sera conçu en conformité avec les normes en vigueur relatives à la conservation et à la sécurité des archives publiques.

*Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,
Rendu exécutoire après envoi à la Sous-Préfecture.*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans un délai de deux mois ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

*Pour extrait conforme,
Le Maire*

